

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 8 juillet 2025 à 19h30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 3 chemin de Hatley à Compton et diffusée simultanément sur le site internet de la Municipalité.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Jean-Pierre Charuest, Maire
Sylvie Lemonde, conseillère du district Louis-S.-St-Laurent
Patricia Sévigny, conseillère du district Rivière Moe
Danielle Lanciaux, conseillère du district Cochrane
Réjean Mégré, conseiller du district Pomeroy

Absent (s) : Marc-André Desrochers, conseiller du district Rivière Coaticook

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE

André Martel, directeur général et greffier-trésorier

-
1. **Ouverture de la séance**
 2. **Période de questions**
 3. **Adoption de l'ordre du jour**
 4. **Approbation des comptes**
 - 4.1 Approbation des comptes
 - 4.2 Délégation des dépenses
 5. **Procès-verbal(aux) antérieur(s)**
 - 5.1 Séance ordinaire du 10 juin 2025
 6. **Rapport des activités des membres du conseil**
 7. **Sécurité publique**
 - 7.1 Autorisation de passage et présence de ressources du SSI au relais du lac Memphrémagog
 - 7.2 Autorisation de signature – Entente intermunicipale pour la protection contre les incendies en marge du Schéma de couverture de risques incendies de la MRC de Coaticook
 8. **Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 8.1 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité d'embellissement
 - 8.2 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité Familles - Aïnés
 - 8.3 Octroi de contrat – Prise de photos pour le site internet et la mise en valeur de la planification stratégique
 - 8.4 Octroi de contrat - Spectacle de musique pour la Fête nationale 2026
 - 8.5 Soirée jeunesse au Récré-O-Parc
 9. **Travaux publics**
 - 9.1 Aucun
 10. **Infrastructures**
 - 10.1 Annulation d'appel d'offres – Démolition d'un bâtiment de traitement de l'eau potable et modification du point d'injection du chlore
 - 10.2 Octroi de contrats – Amélioration de la télémétrie des puits d'eau brute
 - 10.3 Dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales (PRACIM) - Caserne
 - 10.4 Dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales (PRACIM) - Hangar
 11. **Urbanisme**
 - 11.1 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité citoyens en environnement
 - 11.2 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité consultatif en urbanisme
 - 11.3 Article 59 de la LPTAA – Orientation préliminaire



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025



N° de résolution
ou annotation

- 12. **Trésorerie**
- 12.1 Aucun
- 13. **Greffé**
- 13.1 Dépôt du document intitulé *Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* pour le règlement d'emprunt 2025-210
- 13.2 Octroi de contrat – Transition vers Windows 11 et traitement de postes désuets
- 13.3 Achat de licences Antidote
- 14. **Direction générale**
- 14.1 Autorisation de signature – Avenant au bail entre la Municipalité et la Caisse Desjardins pour la location de l'espace pour l'exploitation du guichet automatique
- 14.2 Participation au colloque annuel de zone de l'ADMQ
- 14.3 Démission du responsable des infrastructures
- 14.4 Entérinement de la démission d'un journalier-chauffeur permanent au Service des travaux publics
- 14.5 Entérinement d'embauche d'un journalier-chauffeur permanent au Service des travaux publics
- 14.6 Embauche d'un pompier à la brigade du Service de sécurité incendie
- 14.7 Ouverture du poste de trésorière-adjointe et nomination de Mme Sandy Morin
- 14.8 Nomination du responsable de l'urbanisme
- 14.9 Sécurisation de la traverse piétonnière lors du marché du soir
- 15. **Parole aux conseillers**
- 16. **Période de questions**
- 17. **Levée de la séance**

1. **Ouverture de la séance**

La présente séance est présidée par le maire, M. Jean-Pierre Charuest. Le directeur général et greffier-trésorier, M. André Martel, agit à titre de secrétaire.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la réunion ouverte.

2. **Période de questions**

Trois personnes sont dans l'assistance et aucune question ou commentaire ne sont adressés.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

176-2025-07-08

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance du conseil avec l'ajout du point 14.9 - Sécurisation de la traverse piétonnière lors du marché du soir;
- b. de garder l'ordre du jour ouvert.

Adoptée à la majorité

4. **Approbation des comptes**

4.1 **Approbation des comptes**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

177-2025-07-08

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 15 avril 2025 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 18 juin 2025, des paiements ont été émis pour un total de : 1 054 424.47\$

Annexe 2

Salaires payés du 29 avril au 15 juin 2025	112 989.21 \$
Dépenses remboursées aux employés	<u>- 68.87 \$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	112 920.34 \$

Adoptée à la majorité

4.2 Délégation des dépenses

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de contrôle et suivi budgétaire sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- André Martel, directeur général
- Éliane Stéphanne, greffière
- Nicolas Guillot, responsable de l'urbanisme
- Eric Brus, responsable des travaux publics
- Martin St-Jacques, responsable des infrastructures
- Jonathan Garceau, directeur du service de sécurité incendie
- Sonia Quirion, responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

5. Procès-verbal(aux) antérieur(s)

5.1 Séance ordinaire du 10 juin 2025

178-2025-07-08

Chaque membre du conseil ayant reçu le 26 juin 2025 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2025, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2025 tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

6. Rapport des activités des membres du conseil

Les membres du conseil font un rapport de leurs activités depuis la dernière séance ordinaire.



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

7. Sécurité publique

7.1 Autorisation de passage et présence de ressources du SSI au relais du lac Memphrémagog

179-2025-07-08

Considérant la 19^e édition du Relais Desjardins du lac Memphrémagog qui aura lieu le samedi 27 septembre prochain et auquel participeront plusieurs centaines de personnes ;

Considérant que le relais est au bénéfice du développement et de la réussite éducative des enfants soutenus par la Fondation Christian Vachon dans la région de l'Estrie et de la Montérégie ;

Considérant que le parcours du Relais traversera partiellement le territoire de Compton et qu'une autorisation de la Municipalité doit être confirmée à l'organisme pour mener à bien l'événement ;

Considérant que la Fondation Christian Vachon sollicite l'aide du Service de sécurité incendie de Compton afin d'assurer la sécurité des participants lors de leur passage sur le territoire de la Municipalité ;

Considérant qu'être présent lors d'un tel événement contribue à faire rayonner le Service de sécurité incendie de Compton ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

a. d'autoriser le passage de la 19^e édition du Relais Desjardins du Lac Memphrémagog sur le territoire de la municipalité de Compton le samedi 27 septembre 2025 ;

b. d'autoriser la présence de 4 pompiers et l'utilisation de véhicules d'urgence sans frais lors du Relais Desjardins du lac Memphrémagog, le samedi 27 septembre 2025, de 10h30 à 15h30, au point de contrôle de la Fromagerie de la Station ;

c. d'autoriser une rémunération de 5 heures au taux régulier pour chaque pompier présent ;

d. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2025 sur Service *sécurité publique – incendie* prévu à cet effet.

Adoptée à la majorité

7.2 Autorisation de signature – Entente intermunicipale pour la protection contre les incendies en marge du Schéma de couverture de risques incendies de la MRC de Coaticook

180-2025-07-08

Considérant qu'en vertu du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie, les municipalités sont tenues d'avoir des ententes d'entraide et de desserte avec les municipalités et Services de sécurité incendie limitrophes ;

Considérant que l'entente d'entraide actuellement en vigueur entre la municipalité de Compton, la Régie intermunicipale de protection contre les incendies de la région de Coaticook et la ville de Waterville date de 2016 ;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

Considérant que cette entente établit, entre autres, la tarification horaire pour les ressources humaines et matérielles, et qu'il y a lieu de la mettre à jour ;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux

IL EST RÉSOLU d'autoriser le maire, monsieur Jean-Pierre Charuest, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur André Martel, à signer l'entente intermunicipale pour la protection contre les incendies en marge du Schéma de couverture de risques incendies de la MRC de Coaticook avec la Régie intermunicipale de protection contre les incendies de la région de Coaticook et la ville de Waterville, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Adoptée à la majorité

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité d'embellissement

Est déposé le compte-rendu de la rencontre ci-dessous du Comité d'embellissement :

5 mai 2025

8.2 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité Familles - Aînés

Est déposé le compte-rendu de la rencontre ci-dessous du Comité Familles - Aînés :

26 mai 2025

8.3 Octroi de contrat – Prise de photos pour le site internet et la mise en valeur de la planification stratégique

181-2025-07-08

Considérant que le travail effectué par les membres du conseil pour la réalisation d'une planification stratégique municipale ;

Considérant que le conseil souhaite communiquer les résultats de cette démarche à la population de manière engageante et durable ;

Considérant la recommandation de la responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour une campagne de communication visuelle et sonore ;

Considérant la soumission de madame Jessica Garneau, photographe de Compton, pour la prise de photos professionnelles représentant les six piliers du Plan stratégique de la Municipalité, lesquelles pourront non seulement servir à la campagne d'information, mais également agrémenter le site internet;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde

IL EST RÉSOLU

a. d'accepter la soumission de Mme Jessica Garneau pour la prise, le traitement et la livraison d'une cinquantaine de photos représentant les six



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

piliers du Plan stratégique de la Municipalité pour la somme de 1 500\$ plus taxes ;

b. d'autoriser le remaniement d'une somme de 900 \$ du poste 02 130 00 141 au poste communication ;

c. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2025 du Service *administration générale – autres*.

Adoptée à la majorité

8.4 Octroi de contrat - Spectacle de musique pour la Fête nationale 2026

182-2025-07-08

Considérant que la célébration de la Fête nationale à Compton comporte un spectacle de musique ;

Considérant que le spectacle de musique pour la Fête nationale en 2024 avait été par Sandrine Hébert et son groupe de musiciens ;

Considérant que leur performance avait été d'une grande qualité et avait su rassembler une belle foule et créer une ambiance festive ;

Considérant la disponibilité de Sandrine Hébert et son groupe de sept musiciens pour le spectacle de la Fête nationale en 2026 ;

Considérant qu'il s'agit d'artistes locaux ;

Considérant la recommandation du comité des loisirs ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

a. d'accepter la soumission de Sandrine Hébert et son groupe pour le spectacle de musique de la Fête nationale 2026 pour la somme de 3 500\$ plus taxes ;

b. d'autoriser Mme Sonia Quirion, responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer l'entente de service ;

c. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2026 du Service *loisirs et culture – autres – activités récréatives* qui sera prévu à cet effet.

Adoptée à la majorité

8.5 Soirée jeunesse au Récré-O-Parc

183-2025-07-08

Considérant que la Municipalité organise annuellement depuis quelques années une soirée jeunesse au Récré-O-Par et que cette activité a toujours beaucoup de succès ;

Considérant la recommandation du comité des loisirs ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

a. d'autoriser la tenue d'une soirée jeunesse au Récré-O-Parc le vendredi 19 septembre 2025, de 18h à 21h, avec un spectacle-atelier de breakdance et des petits tournois de basketball et de Futtoch ;

b. d'accepter la soumission de Skateducation pour l'animation d'ateliers d'initiation et de démonstrations de skateboard et trottinette pour la somme de 875\$ plus taxes ;

c. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2025 du Service *loisirs et culture – autres – activités récréatives*.

Adoptée à la majorité

9. Travaux publics

Aucun.

10. Infrastructures

10.1 Annulation d'appel d'offres – Démolition d'un bâtiment de traitement de l'eau potable et modification du point d'injection du chlore

184-2025-07-08

Considérant l'appel d'offres public pour le contrat de démolition d'un bâtiment de traitement d'eau potable existant au 42, chemin Moe's River, et la modification de l'emplacement du point d'injection du chlore, lancée sur le SEAO le 7 mai 2025 ;

Considérant les soumissions reçues et ouvertes le 2 juin 2025 ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'annuler l'appel d'offres lancée le 7 mai dernier pour le contrat de démolition d'un bâtiment de traitement d'eau potable existant au 42, chemin Moe's River, et la modification de l'emplacement du point d'injection du chlore

Adoptée à la majorité

10.2 Octroi de contrats – Amélioration de la télémétrie des puits d'eau brute

185-2025-07-08

Considérant que les puits d'eau brute de la Municipalité ne sont pas sur le même site que la station de traitement de l'eau potable ;

Considérant qu'il y a présentement un manque d'échange d'information permettant de visualiser et contrôler les fonctions d'un site à l'autre ;

Considérant que cela entraîne des pertes de temps et de ressources lorsqu'une défaillance survient et que sa source doit être déterminée et adressée ;

Considérant les soumissions des firmes Electro-Concept et Scadalliance pour faire l'installation et la programmation de différents équipements qui permettrait la communication et le contrôle à distance des équipements liés aux puits municipaux ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

IL EST RÉSOLU

a. d'accepter la soumission de la firme Électro-Concept pour l'installation d'équipements de télémétrie aux puits municipaux pour la somme de 6 070\$ plus taxes

b. d'accepter la soumission de la firme Scadalliance pour la programmation des nouveaux équipements et leur intégration aux automates et systèmes de télémétrie existants, pour la somme de 3 940\$ plus taxes ;

c. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2025 des Immobilisations prévu à cet effet.

Adoptée à la majorité

10.3 Dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales (PRACIM) - Caserne

186-2025-07-08

Considérant que la Municipalité de Compton a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'applique à elle ;

Considérant que la Municipalité de Compton s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;

Considérant que la Municipalité de Compton confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'autoriser la Fédération québécoise des municipalités à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour le projet de caserne incendie de la municipalité de Compton et à signer tous les documents relatifs à la demande.

Adoptée à la majorité

10.4 Dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales (PRACIM) - Hangar

187-2025-07-08

Considérant que la Municipalité de Compton a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'applique à elle ;

Considérant que la Municipalité de Compton s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;

Considérant que la Municipalité de Compton confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'autoriser la Fédération québécoise des municipalités à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour le projet de hangar municipal de Compton et à signer tous les documents relatifs à la demande.

Adoptée à la majorité

11. Urbanisme

11.1 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité citoyens en environnement

Est déposé le compte-rendu de la rencontre ci-dessous du Comité citoyens en environnement :

28 mai 2025

11.2 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité consultatif en urbanisme

Est déposé le compte-rendu de la rencontre ci-dessous du Comité consultatif en urbanisme :

16 juin 2025

11.3 Article 59 de la LPTAA – Orientation préliminaire

188-2025-07-08

Considérant l'entrée en vigueur du règlement no 6-25 édictant le Schéma d'aménagement et de développement (SADD) de la MRC de Coaticook, le 1er mai 2018, conformément aux dispositions de l'article 56.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

Considérant qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (ci-après la LPTAA) (RLRQ, chapitre P-41.1), une MRC peut soumettre une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après la CPTAQ) aux fins de déterminer les cas et les conditions auxquelles de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole ;

Considérant que le Conseil de la MRC de Coaticook, lors de sa séance régulière tenue le 16 septembre 2020, a adopté la résolution numéro CM2020-09-175 afin de soumettre une nouvelle demande à portée collective ;

Considérant que cette nouvelle demande à portée collective s'inscrit en continuité de la décision dans le dossier 347348 rendue le 29 mars 2007, dont les dispositions sont intégrées dans le SADD et les règlements d'urbanisme



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

des municipalités locales concernées, et s'appuie sur une vision actualisée du territoire agricole de la MRC de Coaticook ;

Considérant que cette nouvelle demande à portée collective porte sur l'identification d'îlots déstructurés (volet 1) et l'identification de secteurs (volet 2) de la zone agricole;

Considérant qu'une rencontre de discussion a eu lieu, en présentiel, au bureau de la MRC, le 16 avril 2024, à laquelle les personnes intéressées à la demande à portée collective, soit les municipalités locales concernées et l'UPA, étaient représentées, ainsi que des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Considérant que lors de cette rencontre, la CPTAQ a fait un bref historique de la demande à portée collective et rappelé les objectifs de la démarche et les lignes directrices du guide pour la délimitation des îlots, qu'elle a exposé sa position îlot par îlot et secteur par secteur, des discussions ont eu lieu sur chacun de ceux-ci ;

Considérant que la CPTAQ a émis, le 24 avril 2025, son orientation préliminaire dans le dossier numéro 430753 ;

Considérant que la CPTAQ demande à la MRC et aux municipalités locales de lui transmettre les résolutions d'appui ;

Considérant que l'orientation préliminaire a été transmise aux municipalités locales concernées par la MRC ;

Considérant que, pour rendre une décision sur une demande soumise en vertu de l'article 59 de la LPTAA, la CPTAQ doit avoir reçu l'avis favorable des personnes intéressées au sens de cet article, soit les municipalités locales concernées et l'Union des producteurs agricoles (UPA) ;

Considérant le délai de 45 jours prévu à l'article 60.1 de la LPTAA pour présenter leurs observations et donner leur avis sur l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier numéro 430753 ;

Considérant que sur l'ensemble du territoire de la MRC, les 2 décisions à portée collective porteraient le nombre total d'îlots déstructurés à 37 (environ 284 nouvelles résidences pourraient y être construites, incluant celles dans les secteurs) ;

Considérant que le Conseil de la municipalité de Compton prend en compte la résolution CM2025-06-142 à cet effet ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

a. d'accepter l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier 430753 ;

b. de transmettre copie de la présente résolution à la MRC et la CPTAQ pour les informer.

Adoptée à la majorité



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025



N° de résolution
ou annotation

12. Trésorerie

Aucun.

13. Greffé

13.1 Dépôt du document intitulé Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt 2025-210

Le document intitulé *Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt 2025-210* est déposé en date du 8 juillet 2025.

13.2 Octroi de contrat – Transition vers Windows 11 et traitement de postes désuets

189-2025-07-08

Considérant que le support pour Windows 10 va cesser en date du 14 octobre 2025 ;

Considérant que de ne pas faire la transition vers Windows 11 avant cette date poserait un risque en termes de cybersécurité pour, entre autres, les renseignements personnels détenus par la Municipalité ;

Considérant qu'il y a lieu de faire l'installation de Windows 11 sur les postes qui peuvent le supporter ;

Considérant que certains postes informatiques de la Municipalité sont trop vieux pour supporter Windows 11 et qu'il y a lieu de soit les retirer, les remplacer, ou désinstaller Windows de ceux-ci ;

Considérant les prix fournis par PC Expert ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

a. d'autoriser PC Expert à faire l'installation à neuf de Windows 11 sur 17 postes informatiques de la Municipalité pour la somme estimée de 2 550\$ plus taxes ;

b. d'autoriser l'achat et la configuration de trois PC usagés, deux portables usagés et un nouveau portable de PC Expert pour la somme de 5 025\$ plus taxes ;

c. d'autoriser la désinstallation de Windows et l'installation de Linux sur un PC par PC Expert, pour la somme de 105\$ plus taxes ;

d. d'autoriser le retrait de trois postes informatiques désuets ;

e. d'autoriser les remaniements suivants à partir du poste 02 13000 141 :

945\$ vers le poste 02 11000 414 ;

315\$ vers le poste 02 13000 414 ;

160\$ vers le poste 02 14000 414 ;

1 865 \$ vers le poste 02 22000 414 ;

1 790\$ vers le poste 02 32000 414 ;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

160\$ vers le poste 02 41000 414 ;

315\$ vers le poste 02 61000 414 ;

1 420\$ vers le poste 02 70001 414 ;

1 105\$ vers le poste 02 70230 414 ;

e. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2025 des services visés.

Adoptée à la majorité

13.3 Achat de licences Antidote

190-2025-07-08

Considérant que les licences Antidote de la Municipalité sont dues pour être mises à jour ;

Considérant que certains changements doivent être effectués quant aux postes sur lesquels les licences sont installées ;

Considérant que les versions des licences détenues par la Municipalité ne permettent pas leur contrôle, tant centralisé qu'individuel ;

Considérant que le cout de mise à jour des licences est sensiblement le même que l'achat de nouvelles licences qui pourront être contrôlées de manière centralisée pour, entre autres, leur mise à jour et leur transfert d'un poste informatique à l'autre en cas de changements ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

a. d'autoriser l'achat de 11 licences perpétuelles d'Antidote pour la somme de 1 265\$ plus taxes ;

b. d'autoriser le remaniement d'une somme de 1 400\$ du poste 02 13000 141 vers le poste 02 13000 414 ;

c. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2025 du Service *administration générale – gestion financière et administrative*.

Adoptée à la majorité

14. Direction générale

14.1 Autorisation de signature – Avenant au bail entre la Municipalité et la Caisse Desjardins pour la location de l'espace pour l'exploitation du guichet automatique

191-2025-07-08

Considérant le bail intervenu entre la municipalité de Compton, le bailleur, et la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie, le locataire, le 17 juillet 2019, pour la location d'un espace situé au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville;

Considérant qu'à compter du 8 mars 2024, le locataire a cessé ses opérations dans une partie des lieux loués correspondant à l'« Espace caisse », ne laissant que la location de l'espace avec le guichet automatique ;



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

Considérant que le locataire a récemment exprimé vouloir cesser l'exploitation de son guichet automatique à Compton, et donc mettre fin au bail complètement ;

Considérant que dans le cadre de négociations entre les représentants de la Municipalité et ceux de Desjardins, les parties ont travaillé ensemble afin d'arriver à une entente permettant de garder le guichet ouvert et fonctionnel le plus longtemps possible et maintenir l'offre de ce service à la population de Compton ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, monsieur André Martel, à signer l'avenant au bail entre la municipalité de Compton et la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie pour la location de l'espace d'exploitation du guichet automatique pour une période de 3 ans du 15 juillet 2025 au 14 juillet 2028.

Adoptée à la majorité

14.2 Participation au colloque annuel de zone de l'ADMQ

192-2025-07-08

Considérant le colloque annuel de zone de l'ADMQ qui aura lieu le 11 septembre 2025 ;

Considérant que cette journée de formation permet d'échanger avec des collègues de la région de l'Estrie et de suivre des formations à prix réduit ;

Considérant que monsieur André Martel, directeur général, souhaite participer à ce colloque ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

a. d'autoriser l'inscription de monsieur André Martel au colloque annuel de zone de l'ADMQ - Estrie, qui aura lieu au Centre Communautaire Thérèse Denis Lavertu de Weedon le 11 septembre 2025, au coût de 130\$ plus taxes ;

b. d'autoriser les frais de déplacement de M. Martel pour ce colloque ;

c. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2025 du Service *administration générale – gestion financière et administrative*.

Adoptée à la majorité

14.3 Démission du responsable des infrastructures

193-2025-07-08

Considérant la lettre de démission de monsieur Martin St-Jacques à titre de responsable des infrastructures, datée du 2 juin 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de confirmer la fin d'emploi de M. St-Jacques ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Patricia Sévigny**



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

IL EST RÉSOLU

- a. d'accepter la démission de monsieur Martin St-Jacques à titre de responsable des infrastructures ;
- b. que la dernière journée de M. St-Jacques à l'emploi de la Municipalité soit le 17 juillet 2025 ;
- c. que le conseil municipal remercie M. St-Jacques pour la qualité du travail qu'il a effectué pour la Municipalité depuis son embauche en septembre 2024.

Adoptée à la majorité

14.4 Entérinement de la démission d'un journalier-chauffeur permanent au Service des travaux publics

194-2025-07-08

Considérant l'entérinement de l'embauche de monsieur Gildard David au poste de journalier-chauffeur permanent au Service des travaux publics, par la résolution 174-2025-06-10, effective en date du 15 mai 2025 ;

Considérant que M. David a donné avis de sa démission le 10 juin dernier ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'entériner la démission de monsieur Gildard David du poste de journalier-chauffeur permanent au Service des travaux publics, effective en date du 10 juin 2025.

Adoptée à la majorité

14.5 Entérinement d'embauche d'un journalier-chauffeur permanent au Service des travaux publics

195-2025-07-08

Considérant le poste vacant de journalier-chauffeur permanent au Service des travaux publics ;

Considérant la candidature de monsieur Michaël Lamothe-Racine ;

Considérant qu'afin de ne pas perdre le candidat, une offre lui a été faite et a été acceptée par M. Lamothe-Racine avant la présente séance ;

Considérant qu'il y a lieu d'entériner cette embauche ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner l'embauche de monsieur Michaël Lamothe-Racine au poste de journalier-chauffeur permanent au Service des travaux publics en date du 7 juillet 2025 ;
- b. que sa période de probation soit telle que définie à la section 4.05 du Recueil de gestion des ressources humaines ;
- c. que les conditions de travail de M. Lamothe-Racine soient celles prévues au Recueil de gestion des ressources humaines ;



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

d. que sa rémunération soit celle prévue à l'échelle salariale en vigueur au Recueil de gestion des ressources humaines et décrites au document annexé à la présente.

Adoptée à la majorité

14.6 Embauche d'un pompier à la brigade du Service de sécurité incendie

196-2025-07-08

Considérant qu'un poste est encore à pourvoir au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité ;

Considérant la candidature de monsieur Jeffrey Dumont ;

Considérant que M. Dumont possède déjà toutes les qualifications et formations requises pour le poste de pompier et pourrait participer aux interventions de la brigade dès son embauche ;

Considérant l'expérience de M. Dumont comme pompier sur appel à la Régie incendie de Coaticook ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

a. d'autoriser l'embauche de monsieur Jeffrey Dumont au poste de pompier formé au Service de sécurité incendie de la municipalité de Compton ;

b. que sa période de probation soit celle prévue à l'article 4.05 du Recueil de gestion des ressources humaines ;

c. que sa rémunération soit celle décrite à l'annexe jointe à la présente résolution.

Adoptée à la majorité

14.7 Ouverture du poste de trésorière-adjointe et nomination de Mme Sandy Morin

197-2025-07-08

Considérant la démission de la trésorière de la Municipalité en février de cette année ;

Considérant la réflexion de la direction générale et du comité administratif afin de combler le départ de la trésorière en transférant des tâches au directeur général et à l'adjointe à la trésorerie ;

Considérant que dans le cadre d'une période d'essai, la charge de travail a bien été répartie ainsi ;

Considérant que l'adjointe à la trésorerie a su faire preuve de leadership, de détermination et de résilience face à ces nouveaux défis ;

Considérant que les nouvelles tâches attribuées à l'adjointe à la trésorerie augmentent et complexifient sa charge de travail et son rôle au sein de la Municipalité ;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

Considérant que le comité administratif juge qu'il y a lieu d'établir une nouvelle description des tâches et une rémunération pour le poste modifié de l'adjointe à la trésorerie ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'ouverture du poste de trésorière-adjointe à 35 heures par semaine selon la description des tâches jointe en annexe à la présente résolution, conformément à la recommandation du comité administratif ;
- b. de nommer madame Sandy Morin au poste de trésorière-adjointe selon la rémunération décrite en annexe à la présente résolution ;
- c. que cette nomination soit effective en date du 14 juillet 2025.

Adoptée à la majorité

14.8 Nomination du responsable de l'urbanisme

198-2025-07-08

Considérant la démission du responsable de l'urbanisme, annoncée le 28 avril dernier et effective en date du 20 juin 2025 ;

Considérant la candidature de monsieur Samuel Schinck, inspecteur en bâtiment pour la Municipalité depuis février 2024 ;

Considérant que M. Schinck détient la formation requise pour le poste, en plus d'avoir récemment obtenu le titre d'urbaniste ;

Considérant que M. Schinck s'est montré efficace et bien organisé dans l'exécution de ses mandats à la Municipalité ;

Considérant la recommandation du comité administratif ;

Considérant que le conseil souhaite favoriser la progression à l'interne pour les employés qui démontrent un intérêt à cet égard ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la nomination de monsieur Samuel Schinck au poste de responsable de l'urbanisme ;
- b. que sa nomination soit effective en date du 14 juillet 2025 ;
- c. que les conditions de travail de M. Schinck soient celles prévues au Recueil de gestion des ressources humaines en vigueur ;
- d. que sa rémunération soit celle prévue à l'annexe joint à la présente résolution.

Adoptée à la majorité

14.9 Sécurisation de la traverse piétonnière lors du marché du soir

199-2025-07-08



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

Considérant le marché du soir à Compton, chaque jeudi, du 19 juin au 18 septembre 2025 ;

Considérant que le stationnement utilisé implique que les visiteurs du marché doivent emprunter la traverse piétonnière sur le chemin de Hatley pour s'y rendre ;

Considérant le nombre de véhicules qui passent par le chemin de Hatley et la vitesse de la circulation ;

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable débutera des travaux sur le chemin de Hatley le 4 août prochain ;

Considérant la demande des Comptonales ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

a. d'autoriser la présence de la brigadière municipale à la traverse piétonnière du chemin de Hatley les jeudis entre 16h et 17h30, du 10 juillet au 18 septembre ;

b. de demander au responsable du Marché, pour le futur, de planifier la demande à l'avance afin de permettre une meilleure planification du budget et du travail des personnes concernées ;

c. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2025 du Service *sécurité publique – autres*.

Adoptée à la majorité

15. Parole aux conseillers

16. Période de questions

Aucune personne est dans l'assistance.

17. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 33.

Jean-Pierre Charuest
Maire

André Martel
Greffier-trésorier
Directeur général

Je, Jean-Pierre Charuest, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.